

Charte

Pour une Fête de la science au service des habitants de notre région

Préambule

Plus que jamais, le manque de culture scientifique favorise la progression de la désinformation et du complotisme et pèse dans les débats publics. La perte d'attractivité des métiers scientifiques, techniques et industriels prive les jeunes, et particulièrement les jeunes filles, d'opportunités pouvant donner un sens profond à leur engagement professionnel, tout comme elle prive notre région de compétences clés pour assurer sa souveraineté économique et technologique.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans son rôle de coordination des actions sur son territoire, en accord avec la définition de l'AMCSTI¹, souhaite que la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) soit un outil pour relever les défis contemporains et « *permette au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain* ».

A cet égard, la Fête de la science, évènement majeur soutenu par la Région en lien avec l'Etat, est un formidable outil pour favoriser les rencontres entre le monde scientifique et la population.

La Fête de la science engage de nombreux acteurs, établissements publics, associations, entreprises, amateurs éclairés et passionnés, en s'adressant à un très large public, de divers horizons et sensibilités.

Cette diversité fait la richesse de notre région et, en ce sens, elle nous oblige.

Tout d'abord, dans la réaffirmation des valeurs communes républicaines, dans la volonté de créer du lien et une culture scientifique basés sur des connaissances vérifiées, une démarche rationnelle et un esprit critique et enfin dans notre responsabilité à garantir que la Fête de la Science ne soit en aucune manière un quelconque instrument de prosélytisme ou utilisée à des fins militantes.

Ainsi, en complément de la charte nationale de la Fête de la science et du Contrat d'Engagement Républicain, la Région souhaite, dans le respect de chacune des parties prenantes, fixer un cadre commun nous permettant de travailler à la mise en œuvre des actions de CSTI, en toute confiance, et utile aux habitants de notre région.

Ce cadre, qui prend la forme d'une charte d'engagement, reprend les ambitions, les valeurs et l'éthique qui doivent nous animer ainsi que les pratiques à respecter dès lors que l'image de la Région est engagée.

Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle

Nos engagements

❖ Des ambitions communes

- Elever le niveau des connaissances scientifiques et techniques des habitants de notre région,
- Favoriser le débat démocratique apaisé autour des enjeux technologiques, économiques et sociétaux,
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la grande région des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens,
- Encourager les jeunes femmes à s'orienter dans les filières scientifiques et techniques,
- Valoriser notre patrimoine industriel, passé et présent,
- Lutter contre les croyances erronées et les idées préconçues.

❖ Des valeurs partagées

- Respect des valeurs de la République,
- Gratuité et liberté d'accès aux évènements,
- Egalité des territoires et des publics,
- Excellence et objectivité de la démarche scientifique.

❖ Une éthique de responsabilité

- S'assurer de la validité et de la mise à jour des connaissances diffusées,
- Proscrire les évènements dont les contenus ou les porteurs pourraient porter atteinte à l'ordre public, à la dignité des personnes ou qui seraient susceptibles d'encourager la propagation de fausses informations ou une utilisation des connaissances scientifiques à des fins militantes,
- Garantir la neutralité des structures et des agents de médiation scientifique,
- Faciliter l'accès des contenus aux personnes porteuses de handicap, visible ou invisible,
- Respecter la liberté de conscience de chacun.

❖ Des bonnes pratiques

- Ecoute et dialogue permanent entre les structures de médiation scientifique et la Région,
- Respect des chartes graphiques, des obligations de communication et des règles d'orthographe communément admises,
- Mise en œuvre des projets conforme à celle qui a présidé à la décision de labellisation et de financement.